

ACTION URGENTE

UN MILITANT DÉTENU SE VOIT REFUSER TOUTE RENCONTRE AVEC UN AVOCAT

Peter Biar Ajak, militant et universitaire sud-soudanais, a été arrêté par le Service de la sécurité nationale (NSS) à l'aéroport international de Djouba le 28 juillet. Il est actuellement détenu au siège du NSS à Djouba. Il n'a pas été informé du motif de son arrestation et n'a pas encore été autorisé à consulter un avocat.

Peter Biar Ajak est un universitaire sud-soudanais qui a étudié à Harvard, un militant et le président du Forum des jeunes leaders sud-soudanais. Il a été arrêté par des agents du NSS à l'aéroport international de Djouba samedi 28 juillet, alors qu'il s'apprêtait à se rendre à Aweil pour participer au forum des jeunes qu'il avait organisé. Peter Biar Ajak est un fervent détracteur du gouvernement sud-soudanais.

Lors de son arrestation, les agents lui ont présenté un mandat d'arrêt dont la date remontait à au moins une semaine.

Même si sa famille a été autorisée à lui rendre visite au siège du NSS à Djouba, Amnesty International craint qu'il ne soit détenu à l'isolement. Il n'a pas été autorisé à consulter un avocat. Il doit encore être déféré devant un tribunal et le motif de son arrestation demeure flou. Cependant, son arrestation serait liée au fait qu'il organisait un forum des jeunes à Aweil.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités sud-soudanaises à libérer Peter Biar Ajak ou à l'inculper d'une infraction dûment reconnue par la loi conformément au droit international et aux normes internationales ;
- exhortez-les à faire en sorte que Peter Biar Ajak ne soit pas victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements en détention ;
- engagez-les à faire le nécessaire pour qu'il lui soit permis d'entrer régulièrement en contact avec un avocat de son choix et avec ses proches, et de recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- engagez-les à remplir les obligations qui leur incombent aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), en particulier à respecter, protéger et concrétiser les droits aux libertés d'association et d'expression.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 11 SEPTEMBRE 2018 À :

Président de la République du Soudan du Sud
Sud
Salva Kiir Mayardit
Twitter : @RepSouthSudan

Ministre du Service de sécurité nationale
auprès du président de la République
Obuto Mamur Mete

Formule d'appel : *Your Excellency,*
/Monsieur le Ministre,

Formule d'appel : *Your Excellency,* /Monsieur le Président,

Il n'existe pas de services postaux au Soudan du Sud. Veuillez adresser vos appels à ces autorités par l'intermédiaire des représentants diplomatiques du Soudan du Sud dans votre pays

(Voir la liste plus bas.) S'il n'y a pas d'ambassade sud-soudanaise dans votre pays, adressez votre courrier à la mission permanente du Soudan du Sud aux Nations unies :

**Permanent Mission of the Republic of South Sudan to the United Nations,
336 East 45th Street, 5th Floor, New York, NY 10017, États-Unis.**

Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT DÉTENU SE VOIT REFUSER TOUTE RENCONTRE AVEC UN AVOCAT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis le début du conflit armé interne au Soudan du Sud en décembre 2013, des centaines de personnes, pour la plupart des hommes, sont détenues sous l'autorité du Service de la sécurité nationale (NSS) et de la Direction du renseignement militaire dans divers centres de détention à travers la capitale, Djouba. Nombre d'entre elles sont incarcérées dans la catégorie « prisonniers politiques » car elles sont accusées d'avoir communiqué avec l'opposition ou de l'avoir soutenu.

Amnesty International a recueilli des informations sur de nombreux cas de détention arbitraire par le NSS dans divers centres, où les détenus sont souvent victimes d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements – certains sont détenus au secret sans pouvoir consulter un avocat ni communiquer avec leurs proches. D'autres ont été victimes de disparition forcée. Dans le centre de détention du siège du NSS, près de Djébel, les détenus consomment des aliments peu variés (*haricots* et *ugali*) et la plupart d'entre eux dorment par terre. Certains sont roués de coups, en particulier pendant les interrogatoires ou à titre punitif. En raison des mauvaises conditions de vie dans les prisons, ainsi que d'un accès insatisfaisant aux soins médicaux, la santé des détenus se détériore bien souvent.

Détention prolongée et arbitraire, disparitions forcées et torture et autres mauvais traitements sont fréquemment employés par les autorités au Soudan du Sud depuis que le conflit a éclaté en décembre 2013. Toutefois, il semble que ceux qui sont perçus comme affiliés à l'opposition soient de plus en plus ciblés depuis les affrontements entre les forces du gouvernement et de l'opposition à Djouba en juillet 2016, dans le cadre de la campagne anti-insurrectionnelle de plus en plus virulente menée par le gouvernement contre ses opposants réels ou présumés.

Au Soudan du Sud, l'environnement politique tolère de moins en moins la critique des actions et des politiques du gouvernement, ce qui se traduit par l'intimidation, le harcèlement et la détention de militants de la société civile, de défenseurs des droits humains et de journalistes indépendants. Cela a engendré un climat d'autocensure parmi les médias et les défenseurs des droits humains où, du fait d'une surveillance d'État omniprésente, les gens ne se sentent plus assez en sécurité pour parler librement et ouvertement du conflit qui déchire le pays.

Nom : Peter Biak Ajak
Homme

AU 143/18, AFR 65/8853/2018, 31 juillet 2018